

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ-----
Siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 1^{er} Juillet 2024****OBJET DE LA DELIBERATION : TARIFICATION pour la part d'exploitation
2023 des réseaux desservis par la station du Mont d'Uzore et la station des Vignasses**

Le Président certifie,

- 1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.
2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'**unanimité** des votants.
3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait **10** membres et **2** membres représentés par pouvoir accordé, soit **12 membres votants** à savoir :

Présents :

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves, Président	10-	M. VERNET Gérard
2-	Mme BROSSE Chantal	11-	
3-	M.CHARRETIER Nicolas	12-	
4-	M. COUCHAUD Patrice	13-	
5-	M. DALBEGUE Gérard	14-	
6-	M. FRECON Laurent	15-	
7-	M. FRECON Sébastien	16-	
8-	M. OGIER Yvan	17-	
9-	M. REBOUX Georges	18-	

Absents avec excuses : M. CHAZAL Jacques - Mme DARFEUILLE Marianne – M. LARDON Eric - M. PALIARD Rambert - M. REVEILLE Yves – M. SANIAL Jean**Absents représentés : Mme BRUEL Nicole donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves
M. FRECHET Daniel donne pouvoir à Mme BROSSE Chantal****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20240701-C03-20240701-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2024
Publication : 08/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Lors du vote du Budget Primitif 2024, les charges réelles de la station des Monts d'Uzore et de la Station des Vignasses pour l'année 2023 n'étaient pas toutes connues puisqu'il manquait le solde du rabais d'énergie réservée. A ce jour le solde a été versé donc il est désormais possible de calculer les charges réelles.

Fourniture d'eau sous pression aux Associations :

Frais d'exploitation de la station du Mont d'Uzore pour 2023

(facturés aux ASA de Villedieu, Mont du Soir, Chambéon et La Pra en 2024)

	Tarif 2023		Rappel tarif 2022
m3 mis en pression	0.0512 €	par m3 enregistré	0.02320 €
Charges de fonctionnement pour mise en pression	59.00 €	par l/s souscrit	51.00 €
Charges d'investissement	3.40 €	par l/s souscrit	- €

Investissement 2023 : RIA réservoir Uzore et bride diamètre 600 retenue Uzore

Frais d'exploitation de la station des Vignasses pour 2023

(facturé à l'ASA de Veauchette en 2024)

	Tarif 2023		Rappel tarif 2022
m3 mis en pression	0.01947 €	par m3 enregistré	0.01870 €
Charges de fonctionnement pour mise en pression	120.10 €	par l/s souscrit	103.50 €
Charges d'investissement	- €	par l/s souscrit	42.60 €

Investissement 2023 : NEANT

Régularisation des Frais d'exploitation de la station du Mont d'Uzore et des Vignasses pour 2022

Lors du vote des charges réelles de 2022 il avait été décidé d'appliquer le prix 2021 aux ASA desservies sur la part des m3 mis en pression car le remboursement de l'Energie réservée

Il est proposé de régulariser la part proportionnelle 2022 payée à tort comme suit :

Stations	Prix calculé	Prix voté	Trop payé en €
MONT UZORE	0.0042 €/m3	0.0232 €/m3	0.019 €/m3
	Base m3		Part à déduire en € HT
ASA de Villedieu	650 554		12 360.52
ASA des Monts du Soir	750 217		14 254.12
ASA de La Pra	1 116 694		21 217.19
ASA de Chambéon	760 326		14 446.19
	Prix calculé	Prix voté	Trop payé en €
LES VIGNASSES	0 € m3	0.0187 €/m3	0.0187 €/m3
	Base m3		Part à déduire en € HT
ASA DE VEAUCHETTE	279 730		5 230.95

Après avoir discuté et délibéré, le Comité du SMIF :

- approuve les tarifications proposées pour chaque secteur pour 2023
- décide de régulariser la part proportionnelle de l'année 2022 telle que décrite ci-dessus

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A MONTBRISON, le 1^{er} Juillet 2024

Le Président,

Jean Yves BONNEFOY



